



Mon employeur me propose une rupture conventionnelle

Par **Nanou05**, le **10/03/2016** à **15:14**

Bonjours,

Voilà je suis en congé parental et mon employeur me propose une rupture de contrat à la fin de mon congé donc je ne reprendrais pas le travail au vue de se qu il propose.

Il me le propose car il s agit d uN petit cabinet médical avec 2 secrétaire dont moi l un des médecin part en retraite et ne trouve pas de remplaçant le second va réduire sont activité du coup il y a une secrétaire de trop (moi) car l autre à plus d ancienneté. ..

Du coup je trouve cela logique qu il me le propose et au final d ici 1 ans et demie le cabinet fermera donc ma remplaçante aussi sera licencié pour mes patron cela leur permet d échelonner les indemnités donc d abord moi et ensuite ma collegue. J y travail depuis 2007 à mi temps et la je suis sur ma 3ème année de congé parental

Ma situation financière est loin d être au top sachant que j ai 2 enfant et un crédit sur le dos.

Je ne c pas comment se passe une rupture conventionnelle ni comment négocier ni à qui M adresser pour M aider dans cette négociations sachant que mes patron je les aime bien et je comprend bien pourquoi il me le propose.

Merci pour vos réponse et d avoir pris le temps de me lire je suis perdu stresser et surtout angoisser depuis l annonce.

Par **P.M.**, le **10/03/2016** à **19:26**

Bonjour,

Un licenciement économique me semblerait plus favorable et si vous avez une assurance crédit qui couvre la perte d'emploi, elle ne fonctionnera vraisemblablement pas pour une [rupture conventionnelle](#) mais si vous préférez cette solution, vous pouvez vous faire assiste lors de la négociation par un [Conseiller du Salarié](#) en absnce de Représentant du Personnel dans l'entreprise...

Par **Nanou05**, le **10/03/2016** à **19:33**

Merci pour votre réponse. Le licenciement économique ne m'a pas été proposé si ont me le propose il faudrait que je reprenne mon poste jusqu a la fermeture du cabinet et ça ne les arrangera pas. Le conseiller du salarier je doit regarder la liste du département ou se trouve le cabinet ou je travail ou celui d ou j habite svp?

Par **P.M.**, le **10/03/2016** à **20:26**

S'il y a déjà une secrétaire de trop, je ne vois pas pourquoi vous devriez reprendre votre poste jusqu'à la fermeture du cabinet, si un médecin prend sa retraite avant, cela justifierait le licenciement économique...

C'est le lieu où se déroule l'entretien donc le lieu de travail pour le Conseiller du Salarié...

Par **Nanou05**, le **10/03/2016** à **20:56**

Je pense que je me suis mal exprimé. Sa retraite et pour fin 2017 il vont tout les deux réduire leur temps de travail pour au final fermer le cabinet. Pour l instant j ai ma remplaçante qui occupe mon poste elle est en cdd je pense qu il vont la garder elle jusqu a la fermeture du cabinet car plus simple de mettre fin à un cdd ce l'on les dire de ma collegue mes patron eux ne M on rien dit au sujet de ma remplaçante

Par **Nanou05**, le **10/03/2016** à **20:58**

Pourquoi le licenciement économique est mieux svp. Peut ont négocier les indemnités au même titre que pour rupture conventionnelle

Par **P.M.**, le **10/03/2016** à **22:30**

Donc si votre remplaçante est en CDD, ce qui est normal, au terme de celui-ci, c'est elle qui devrait quitter l'entreprise et l'employeur n'a pas à préférer la garder à votre place et surtout en CDD, à moins que ce soit vous qui préféreriez quitter l'entreprise pour vous retrouver au chômage...

Le licenciement économique permet d'adhérer au [CSP](#)...

Par **Nanou05**, le **11/03/2016** à **07:22**

Non justement moi j aurai aimer garder mon emploi et reprendre ma place car on souhaite

vendre notre appart pour acheter une maison si je perd mon emploi tous mes projet tombe à l'eau

Par **Nanou05**, le **11/03/2016** à **13:01**

Non justement moi j aurai aimer garder mon emploi et reprendre ma place car on souhaite vendre notre appart pour acheter une maison si je perd mon emploi tous mes projet tombe à l'eau

Par **P.M.**, le **11/03/2016** à **15:13**

Bonjour,

Donc il vous suffit de refuser la rupture conventionnelle et si vous preniez un crédit de souscrire à l'assurance perte d'emploi...